

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DE L'ASA DU CANAL D'ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 8-2024

Séance du 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept juin à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal d'Ille s'est réuni à Ille sur Têt sous la présidence de Monsieur Thibaud MARGALET, Président.

**Présents :** Madame Béatrice BOUZAN et Messieurs José COLCHERO, Robert GILI, Thibaud MARGALET et Marc SIMON, syndics titulaires et Monsieur Etienne MARGALL, syndic suppléant.

Monsieur Robert GILI a été nommé secrétaire.

Le Président explique au Conseil Syndical qu'avec les travaux de remise en état, suite à la tempête Gloria il faudrait augmenter le tarif de 10 % soit 0.12 € l'ares. Ce qui fait une redevance de 1,32 € l'are.

**Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :**

- l'augmentation de la redevance à 1,32 €/are ;

- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Ille sur Têt les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Thibaud MARGALET



**Nombre de voix**

En exercice : 12

qui ont voté : 5

Date de la convocation

Le 07 avril 2023

**OBJET**

**Augmentation  
de la  
redevance**

Acte rendu exécutoire  
après publication

Le 02/11/2021